AHMED HOGAMED

Mission Permanente De la République de Djibouti Auprès de L'office des Nations - Unies ET des autres Organisations Internationales à Genève



Vérifier au prononcé

Conseil des Droits de l'Homme 23ème session EPU novembre 2015

Declaration de Diibouti à l'EPU Myanmar Conseil des Droits de l'Homme, le 02-11-2015

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation du Myanmar et la emercier pour la présentation

Dibouti prends note des Progrès réalisés dans l'application des recommandations acceptées ar le gouvernement Myanmar dans le cadre de l'EPU précédente.

Aais nous sommes préoccupés par les violations graves et systématiques des droits de 'homme ainsi que les exactions commises en particulier contre les musulmans rohingya.

Dans le cadre de l'examen, la république de Djibouti souhaiterait faire les recommandations uivantes:

- lutter contre la stigmatisation, contre la terreur et le harcèlement des minorités en particulier les musulmans rohingya et ne pas laisser ces crimes impunis.
- prendre des mesures appropriées pour combattre le plus efficacement le nationalisme extrémiste
- ratifié la convention du statut de Rome de la cour pénal International
- lever les restrictions à la liberté de circulation et des ordonnances locales

e vous remercie Monsieur le Président de votre attention